



CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No 06-2024 présenté au Conseil Communal en séance du 15 mai 2024

Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et de mise en séparatif du secteur Ezilière, dépôt Le Coultre SA – Parcelle No 1345

Gimel, le 5 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad'hoc, composée de :

Richard Jean-Luc, président
Croisier Sophie
Coullard-Descos Amandine
Renaud Jean-Marie,
Humbert Denis, rapporteur

s'est réunie à 2 reprises, soit :

- le 30 mai 2024 pour la prise de connaissance du préavis, en présence de la Municipalité représentée par Monsieur Laurent Guignard, Municipal, que nous remercions chaleureusement pour sa collaboration, et le 5 juin 2024 pour la finalisation du présent rapport.

1. Préambule

Dans le cadre de l'agrandissement de la place de dépôt de l'entreprise Le Coultre SA, et après étude du dossier il est apparu :

- que la profondeur des conduites n'étaient plus adaptées suite aux travaux envisagés ;
- qu'il y avait lieu d'effectuer la mise en séparatif du quartier de l'Ezilière ;
- qu'il faut profiter des travaux envisagés afin de renforcer la conduite d'eau potable du puits de l'Ezilière selon ce que prévoit le plan directeur des eaux.

2. Problématique et projet

Services (télécommande et électricité du puits de l'Ezilière)

La commission abonde dans le choix d'un remplacement de la gaine électrique, et de prévoir également la pose d'un tube en attente, pour le passage de la fibre optique.

Assainissement (eaux claires et eaux usées)

Le projet consiste à déplacer l'axe des eaux mixtes en construisant un collecteur d'eaux claires et un collecteur d'eaux usées.

Ces travaux seront effectués en 2 étapes.

La première étape consiste à remplacer les conduites existantes sur le site de l'entreprise Le Coultre SA pendant l'exécution de leurs travaux et la deuxième étape (2025) la mise en séparatif du quartier de l'Ezilière en amont de la parcelle.

Le fonctionnement de la nouvelle place de lavage Le Coultre SA, permettra d'évacuer les résidus, durant son utilisation dans les eaux usées (réciproquement par un système agréé) et de dévier les eaux de pluies aux eaux claires, afin d'éviter de les traiter par la STEP.

Nous relevons le fait que les eaux pluviales seront également traitées par des filtres avant d'être déversées dans la Saubrette.

L'opportunité de ces travaux nous permettrons de nous mettre en conformité par rapport à la zone de protection des eaux.

3. Aspects financiers et répartition des coûts

Il est à noter, qu'un bon compromis financier a été trouvé entre la Commune et l'entreprise Le Coultre SA.

Remarques

La commission souhaite rendre attentif la Direction des travaux sur la bonne exécution de la construction des chambres, ceci afin d'éviter toutes usures prématurées dues à la charge du transit des camions.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et de mise en séparatif du secteur Ezilière, dépôt Le Coultre SA – Parcelle No 1345.
- 2) D'allouer un crédit maximum de CHF 335'000.00 TTC, subventions de l'ECA non déduites, pour exécuter ces travaux.
- 3) De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

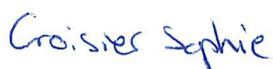
Le président
Jean-Luc Richard



Le rapporteur
Denis Humbert



Les membres
Sophie Croisier



Amandine Coullard-Descos



Jean-Marie Renaud

